

Délibération n°2024-003 du 07 février 2024
Portant une convention d'engagement dans le dispositif « Territoire d'industrie » et la délégation de portage à la Communauté d'agglomération

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le sept février à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, légalement convoqué le 31 janvier 2024, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes du COMPAS, sous la présidence de Monsieur Gérard GUYONNET, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 62

Présents : 48	Votants : 52	POUR : 52
Pouvoirs : 4	Abstention : 0	CONTRE : 0
Excusé : 1 Absents : 9	Exprimés : 52	

Présents : MM. GUYONNET, SIMONET V, DUBSAY, GRASS, VENTENAT, GRANGE, MOUNAUD, RICHIN, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, VERDIER, LUQUET L, GALINDO, PIERRON, VINCENDON *suppléant* NOVAIS, CONCHON, VIRGOULAY, BOUDINEAU, FAUCONNET, RAMOS, COTENTIN, MONTEIL, PAYARD C, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, SCHMIDT, MOREAU, PLAS, DESGRANGES, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, CORDIER, PINLON, TRIMOULINARD, LARGE, BREUIL, GLOMOT, FAUCHER.

Pouvoirs : FERRIER à BOUDINEAU, JOULOT à VIRGOULAY, FONTVIELLE à DESARMENIEN, MORANÇAIS à FAUCONNET.

Excusés : BIGOURET.

Absents : SIMONET B, PERRIER F, GIRAUD LAJOIE, VIALTAIX, D'HULSTER, WELZER, CHEFDEVILLE, ROULLAND, BRUNET.

Secrétaire de séance : Christian PAYARD

Rapporteur : Alain GRASS, Vice-président

La 1^{ère} phase du dispositif Territoire d'Industrie (2018-2022) ne concernait qu'une partie du territoire creusois. Parallèlement, en 2022 la préfecture a lancé une étude « choc d'industrie » à l'échelle de la Creuse. Cette opération a permis de créer une dynamique départementale autour des questions liées à l'industrie sur le territoire creusois en impliquant l'ensemble des EPCI.

Un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt a été lancé pour la phase 2 du dispositif Territoire d'Industrie pour 2023-2027 courant juin 2023. La préfecture de la Creuse a réuni le 7 juillet dernier l'ensemble des présidents des EPCI afin de leur proposer de déposer une candidature à l'échelle départementale. Cet AMI répondait pleinement aux enjeux définis dans le pacte territorial de la Creuse en cours d'élaboration. Cette proposition a été validée par l'ensemble des EPCI de la Creuse le 7 septembre. L'accord de Marche et Combraille à cette candidature a été formalisé par courrier en date du 14 septembre 2023.

La candidature creusoise a été élaborée par la préfecture et avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine à partir de la mission Choc d'Industrie et les actions remontées des échanges avec les entreprises creusoises. Cette candidature est portée par une gouvernance partagée entre élus et industriels : Etienne LEJEUNE (CC du Pays Sostranien), Alain GRASS (CC Marche et Combraille), Eric CORREIA (CA du Grand Guéret), Vincent TURPINAT (CC Creuse Confluence), Valérie BERTIN (CC Creuse Grand Sud), Michel PICOTY (Groupe PICOTY), Benoît DE LAROUZIÈRE (Filature de Rougnat), Corinne MONMANEIX (Codechamp), Xavier LECOMPTE (Atulam), Alexandre LEPEE (Electrolux). Un(e) chargé(e) de mission viendra en appui pour la mise en œuvre du plan d'action.

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

La candidature creusoise a été validée le 9 novembre dernier parmi 183 lauréats au niveau national.

Afin de mettre en œuvre ce dispositif, le programme d'actions va être finalisé par et pour les industries creusoises avec une animation par le ou la chargé-e de mission recruté-e en 2024. Ce recrutement est financé par le FNADT à hauteur de 40 000€/an sur les dépenses salariales (hors coût de fonctionnement). Le reste à charge sera proratisé entre les intercommunalités du département sur la base d'une clé de répartition démographique, soit 2 852,06 €/an pour Marche et Combraille pour les années 2024 et 2025.

Il est précisé que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Il est donc proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- POURSUIVRE l'engagement dans le dispositif Territoire d'Industrie 2 ;
- DÉLÉGUER le portage administratif du dossier « Creuse Industrie » à la communauté d'agglomération du Grand Guéret ;
- INSCRIRE les crédits correspondants au budget ;
- VALIDER la participation financière au poste de chargé-e de mission Creuse Industrie, les modalités de fonctionnement seront détaillées dans une convention d'entente intercommunautaire ;
- AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire au dispositif Territoire d'Industrie « Creuse Industrie ».

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Affiché et transmis en sous-préfecture le 14 février 2024
Pour copie conforme, le 14 février 2024

Le Président,
Gérard GUYONNET



Le Secrétaire de séance
Christian PAYARD

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20240207-2024-003-BF
Date de télétransmission : 14/02/2024
Date de réception préfecture : 14/02/2024